

CERTIFICAT DE REALISATION

Session N° E2602PA - Certificat Réalisation N° 3805910

Je soussignée, Emmanuelle DIMIER-CHARPY, agissant en qualité d'Assistante de SOCOTEC FORMATION ALBY SUR CHERAN, certifie que :

Monsieur Thomas KAAKIL TALABA

Entreprise : IP 13 44 INTERIM et PLACEMENT
13500 - MARTIGUES

A réalisé l'action de formation

Travail en hauteur - Port du harnais

En vue d'atteindre les objectifs suivants

- Objectifs :
- Savoir identifier les EPI en prévention des risques de chute en dotation et connaître leur limite d'utilisation.
 - Connaître les modes opératoires définis par le chef d'établissement.
 - Savoir mettre en œuvre la protection individuelle antichute ou de retenue adaptée au poste de travail et s'assujettir aux points d'ancrages identifiés comme tels et validés par l'employeur.

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis :

FAVORABLE

Date(s) et durée : **le lundi 6 juillet 2026**
et ce pour une durée de 7.00 heures (pas d'absence)
Format formation : Présentiel

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

☒ **Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances**

Lieu : Centre de ALBY SUR CHERAN - Zone Espace Leaders - 30 allée de Marigny - 74540 ALBY SUR CHERAN - France - Tél : 04.50.68.22.87 -

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail

A ce titre, nous allons prochainement déclarer votre participation à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

ALBY SUR CHERAN, le 9 juillet 2026

Emmanuelle DIMIER-CHARPY

Assistante

